

**PROCES –VERBAL DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE COURTAVON  
DE LA SEANCE DU 03 Mars 2026**

Monsieur le Maire, François WALCH, souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19H30

**Présents** : WALCH Charline, WALDT Jean-Louis, Mr MACKER Jean-Paul, BABE Martin, Mr GABRIEL Alexandre, NICAISE Christelle

**Absents Excusés** : BRUNGARD Julien, BABE Simon

**Ont donné procuration** : BABE Florent, pouvoir donné à BABE Martin

KOCHER Roger, pouvoir donné à MACKER Jean-Paul

**Secrétaire de séance** : Mme GISSINGER Isabelle, Rédactrice Territoriale

**Ordre du Jour** :

- 1- Vote du compte Administratif 2025 et reprise des résultats (CFU)
- 2- Vote du budget primitif 2026
- 3- Demande de subvention « Association Mieux Vivre à St Morand »

**Point divers rajouté :**

- 4- Convention de participation financière relative au logement d'un agent de l'Office National des Forêts (ONF)
- 5- Divers

**POINT 1 – Vote du compte administratif et reprise des résultats de l'année 2025 (CFU)**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient d'annuler la présente délibération. En effet, en raison de problèmes techniques rencontrés par le service de gestion comptable, le compte financier unique transmis n'a pas pu être contrôlé dans les délais. La présente délibération sera donc soumise à nouveau au conseil municipal lors d'une séance ultérieure.

**POINT 2– Vote du budget primitif 2026**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient d'annuler la présente délibération. En effet, en raison de problèmes techniques rencontrés par le service de gestion comptable, le compte financier unique transmis n'a pas pu être contrôlé dans les délais et de ce fait le budget primitif ne peut être délibéré. La présente délibération sera donc soumise à nouveau au conseil municipal lors d'une séance ultérieure.

**POINT 3 – Demande de subvention « Association Mieux Vivre à St Morand »**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réception d'une demande de subvention présentée par l'association « Mieux Vivre à Saint-Morand », relative à l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées hébergées ou hospitalisées en service de gériatrie sur le site d'Altkirch.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas donner suite à cette demande.

**POINT 4– Convention de participation financière relative au logement d'un agent de l'Office National des Forêts (ONF)**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient d'établir une convention de participation financière relative au logement communal situé 51 Grand Rue, loué à un agent de l'Office National des Forêts (ONF).

En effet, considérant la nécessité de mettre à disposition un logement à l'agent de l'ONF affecté au triage couvrant les communes de Fislis, Liebenswiller, Sondersdorf et Raedersdorf, une participation financière des communes partenaires au paiement des loyers mensuels est prévue.

Cette participation est répartie entre les communes au prorata de la surface forestière relevant du régime forestier sur leur territoire.

La commune de Courtavon émettra chaque année un titre de recettes correspondant à la participation due par chacune des communes partenaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents (9 voix pour), approuve la mise en place de cette convention et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

**POINT 5 – Divers**

- Monsieur le Maire fait part du remerciement de la Famille Rosenblatt suite aux condoléances adressées par la commune.
- Monsieur le Maire fait part des remerciements de Mme BOU Gabrielle pour l'attention de la commune à l'occasion de son 95<sup>e</sup> anniversaire.

Séance levée à 19h40